

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la proclamation en date du 22 Décembre 1965 ;  
 VU le décret n°144/PR du 24 Décembre 1965 portant formation du Gouvernement ;  
 VU la loi n°64-17 du 11 Août 1964 relative à l'organisation et aux attributions  
 des Conseils Municipaux ;  
 SUR le rapport du Ministre des Finances et des Affaires Economiques ;  
 Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Sont approuvées les délibérations ci-après de l'ancien Conseil Municipal d'Abomey :

- N°9/65 du 16 Octobre 1965 relative au Compte Administratif 1964 du Préfet et au Compte de Gestion 1964 du Receveur Municipal arrêtés aux sommes ci-après :

A - RECETTES

Titre II - Commune d'Abomey

Recettes ordinaires : (recouvrements) ONZE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTE SEPT..... 11.762.437 francs

Recettes extraordinaires : N E A N T

Titre III - Budget Annexe de la Régie d'électricité

Recettes ordinaires : (recouvrements) QUATRE MILLIONS SIX CENT SOIXANTE HUIT MILLE DEUX CENT TRENTE..... 4.668.230 francs

Recettes extraordinaires : N E A N T

Total des recouvrements : SEIZE MILLIONS QUATRE CENT TRENTE MILLE SIX CENT SOIXANTE SEPT..... 16.430.667 francs

B - DEPENSES

Titre II - Commune d'Abomey

Dépenses ordinaires : (paiements) : DIX MILLIONS NEUF CENT VINGT CINQ MILLE SEPT CENT CINQUANTE SIX..... 10.925.756 francs

Titre III - Budget Annexe de la Régie d'électricité

Dépenses extraordinaires : (paiements) TROIS MILLIONS NEUF CENT VINGT DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE..... 3.922.204 francs

Total des dépenses : QUATORZE MILLIONS HUIT CENT QUARANTE SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE..... 14.847.960 francs

Excédent des recettes sur les dépenses : UN MILLION CINQ CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE SEPT CENT SEPT..... 1.582.707 francs

- N° 10/65 du 16 Octobre 1965 relative au Budget Supplémentaire Exercice 1965 de la Commune d'Abomey arrêté aux sommes ci-après :

Titre II - Commune d'Abomey

Recettes ordinaires : QUINZE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE CINQ MILLE CENT VINGT DEUX..... 15.865.122 francs

Recettes extraordinaires : CINQ MILLIONS SIX CENT SOIXANTE MILLE..... 5.660.000 francs

Soit au total..... 21.525.122 francs

Dépenses ordinaires : QUINZE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE CINQ MILLE CENT VINGT DEUX..... 15.865.122 francs

Dépenses extraordinaires : CINQ MILLIONS SIX CENT SOIXANTE MILLE..... 5.660.000 francs

21.525.122 francs

Titre III - Budget Annexe de la Régie d'Electricité

Recettes ordinaires : TROIS MILLIONS DEUX CENT QUARANTE TROIS MILLE QUATRE CENT DIX..... 3.243.410 francs

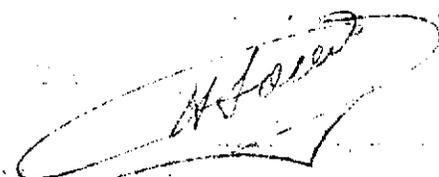
Dépense extraordinaires : TROIS MILLIONS DEUX QUARANTE TROIS MILLE QUATRE CENT DIX..... 3.243.410 francs

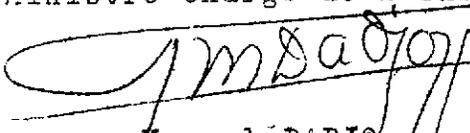
ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 5 MARS 1966

Par le Président de la République,

Pr. Le Ministre des Finances  
et des Affaires Economiques absent,  
le Ministre chargé de l'intérim :

  
Général Christophe SOGLO.-

  
Marcel DADJO

AMPLIATIONS :

- PR..... 2
- MPAE..... 2
- DAI..... 2
- SGG..... 2
- DB..... 4
- DGIE..... 2
- Dpt. Centre... 2
- Cons. Munia. Centre 2
- JORD..... 2
- Trésor..... 2
- CF..... 2
- DC..... 1
- Gds. Chanc... 1
- IAA 2 -